



Partage d'un bien immobilier suite au décès de notre mère

Par **Françoise**, le **22/05/2009** à **07:19**

Bonjour,

Ma maman est décédée le 18 juin 2006. Elle possédait une maison de deux appartements. Mon frère y vit depuis janvier 1988, sans jamais avoir payé de loyer.

C'est lui qui devait s'occuper des démarches auprès du notaire et malgré mes différents appels téléphoniques et courriers, rien n'a été fait. Je suis moi-même domiciliée en suisse. Mon frère veut racheter la maison. Que puis-je faire pour accélérer les choses ?

Il a chaque fois une excuse et la dernière, c'est qu'il ne trouve pas l'acte de propriété, alors qu'il m'a dit au décès de notre mère qu'il l'avait trouvé dans ces papiers.

Avec mes remerciements et mes salutations distinguées.

Par **Bertrand**, le **31/05/2009** à **00:33**

Bonsoir,

Vous pouvez vous-même choisir un notaire pour régler la succession. Celui-ci vous aidera à entreprendre les démarches nécessaires auprès de votre frère.

Quant au titre de propriété, ce n'est pas une excuse valable étant donné que vous pouvez vous le procurer auprès de la Conservation des Hypothèques compétente. Le Notaire choisi

fera la démarche.

Salutations,

Bertrand.